

A PROPOS D'UNE ETUDE DE STRUCTURES AGRAIRES EN POLYNÉSIE

par François RAVALT

Après un séjour de huit mois en Polynésie, consacré à une enquête de structures agraires, il n'est peut-être pas inutile de dresser un court bilan des résultats obtenus et de formuler un certain nombre de remarques méthodologiques concernant :

- le choix du terrain
- la délimitation des problèmes
- la représentation cartographique
- la place relative de l'activité agricole et le type d'unité agraire reconnu.

I - LE CHOIX DU TERRAIN.

En raison des bouleversements provoqués par l'installation à Tahiti de la "base arrière" du Centre d'Expérimentation du Pacifique, il nous a paru plus pertinent de nous familiariser avec la vie rurale polynésienne dans un milieu moins perturbé.

Moorea offrait quelques garanties à cet égard, mais il s'avéra fort vite que seule la côte septentrionale de l'Ile conservait encore une activité agricole non négligeable.

Dans ce cadre, deux possibilités s'offraient :

1°) l'étude du vaste bassin de Pao-Pao installé dans une partie du cratère du volcan constitutif de Moorea. Le site était séduisant : unité morphologique, habitat réparti sur l'ensemble du bassin, gamme de cultures

diversifiées ... Mais une courte enquête révéla qu'à la suite d'une maladie de la vanille, 1/3 de la population avait quitté le bassin depuis 1960, les deux autres tiers étant très largement tributaires dans leur existence d'activités non agricoles. Il eût été paradoxal enfin de débiter une étude agraire ayant valeur de banc d'essai en choisissant un secteur où la part du coprah n'était pas vraiment déterminante.

2°) Le village voisin de MAHAREPA, d'une taille plus compatible avec une enquête intensive (350 habitants), présentait par contre des avantages qu'une enquête préliminaire devait confirmer.

- le territoire villageois s'étale le long de la route de ceinture sur 4,50 KM environ, mais, à l'entrée d'une vallée assez ample, une bonne vingtaine de "fare" (1) s'agglomèrent, les autres s'éparpillant de part et d'autre de ce noyau le long du littoral. Il y a là, semble-t-il, un type d'habitat assez fréquent en Polynésie.

- le territoire villageois actuel recouvre deux anciennes divisions territoriales traditionnelles symbolisées par leur "marae" ("autels", emplacement du culte) ; mais actuellement la chapelle du petit quartier de TIAIA à l'Est du village, dépend de la Paroisse protestante de MAHAREPA. Cette Paroisse constitue une unité sociologique importante.

Dans le cadre ainsi défini, les habitants ont une conscience fort nette de leur appartenance à une même communauté.

- l'examen des statistiques de L'I.M.R. (2) nous prouve que, malgré la crise de la vanille, la population est maintenue sur le plan démographique.

- le coprah est la principale source de revenus, mais dans la vallée, se maintiennent un certain nombre de cultures vivrières ou spéculatives.

II - LA DELIMITATION DES PROBLEMES

Le village semblait donc "a priori" un bon "terrain" : unité naturelle et sociologique, économie agricole relativement diversifiée. Il restait alors, avant une enquête intensive, à bien situer les problèmes et à mettre au point nos méthodes de travail. Nous ne disposions

en effet d'aucun travail géographique de référence et la littérature ethnographique, beaucoup plus abondante, ne nous fournissait guère que quelques indications d'ordre très général (3).

Nous n'insisterons pas ici sur l'enquête préliminaire qui nous permet de nous familiariser avec les paysages ruraux et le fonctionnement des exploitations. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous voudrions par contre mettre en valeur l'intérêt exceptionnel que revêt ici une étude approfondie de la population. Elle seule en effet permet d'apprécier au départ la part exacte des activités agricoles.

En effet, le recensement de la population sur la base des données fournies en 1960, 1962, 1964 par L'I.R.M. nous permet de dégager, outre les structures démographiques habituelles, quelques faits fondamentaux :

- l'ampleur des mouvements migratoires. Non seulement des individus, mais aussi des familles entières en sont affectées. Presque toutes les maisons sont touchées. La balance est déficitaire. Seule une natalité exceptionnellement forte permet à la population de se maintenir. Il faut signaler cependant qu'un petit noyau de villageois demeure remarquablement stable.

- l'implantation récente des habitants dans le village : plus du tiers des habitants de 20 à 50 ans, et plus de la moitié des habitants de plus de 50 ans, ne sont pas nés à Moorea. En fait, rares sont les villageois de 1966 qui ont des ancêtres nés au village.

- un peu plus de 60% des maisonnées ont une activité agricole mais un peu plus de 20% d'entre elles seulement ne vivent que de l'agriculture.

Tout en permettant de mettre à jour les principaux mécanismes agraires, tout ce travail préliminaire mettait en relief le caractère marginal de l'agriculture et la fragilité des paysages ruraux. L'essentiel restait à faire : l'analyse fine des structures agraires et surtout la constitution d'un dossier cartographique inspiré de celui préconisé par MM. SAUTTER et PELISSIER pour leur "Atlas des Terroirs Africains".

III - LA REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE

Elle posait un problème difficile à résoudre :

Il ne pouvait être question en effet d'entreprendre un levé à grande échelle étant donné l'importance de la superficie à couvrir et les difficultés qu'au-

rait entraîné un tel travail dans des secteurs à la topographie très tourmentée et à la végétation dense. Après bien des hésitations, une solution a pu être trouvée.

A priori nous nous étions méfiés du plan cadastral, levé en 1941 et jamais remis à jour. En fait, il se révéla, avec ses procès verbaux, un document extrêmement précieux : en effet, le parcellaire ancien demeure valable. Il n'a pu que se compliquer ou se simplifier. Dans le cas de parcelles demeurées en indivision il n'a pas changé. De plus, la toponymie est extrêmement précise et les Polynésiens la connaissent parfaitement.

Sur ces bases, il était donc possible, par une enquête orale accompagnée d'une prospection fouillée du terrain, de porter sur chaque parcelle le nom du ou des propriétaires ou des tenanciers. Toutefois, une difficulté surgit : en raison du grand nombre de parcelles possédées par les étrangers, leur statut précis et leur destinée n'étaient pas toujours connus des habitants du village. Heureusement dans la majeure partie des cas, les registres de la "Conservation des hypothèques" nous permirent de combler les lacunes. Ces documents sont, en outre, d'un intérêt juridique et historique passionnant. Sans leur consultation, il est impossible de saisir l'évolution du système foncier dans tous les problèmes posés par l'adoption du Code Civil en matière de Régime des terres dans une société qui traditionnellement suivait - et suit encore souvent - d'autres règles. Une telle méthode aboutit ainsi à une véritable mise à jour du Cadastre. Elle sert de base à l'établissement des cartes de la structure foncière et du faire-valoir.

La carte d'utilisation du sol est plus malaisée à dresser. La meilleure démarche consiste à reporter sur le fonds cadastral les indications fournies par les photos aériennes : hydrographie, pentes, paysages végétaux; on peut alors cartographier sur le terrain des cultures recensées par enquête orale. Cette cartographie n'a pas la précision d'un levé, mais c'eût été, à notre sens, perdre du temps que de lever un espace peu exploité alors que des documents intéressants pouvaient être utilisés.

Une telle cartographie permettra d'illustrer un certain nombre de faits que nous voudrions nous contenter de présenter sans vouloir

anticiper sur une publication plus achevée. Un certain nombre de zones caractérisant l'aménagement de l'espace peuvent être définies :

- les secteurs habités avec leurs "fare" à l'ombre des cocotiers, manguiers, et arbres à pain ... Les maisons se trouvent généralement entourées de cours-jardins ou les plantes décoratives font bon ménage avec les bananiers, agrumes, papayers ...

- la cocoteraie colonise le littoral ; elle est aussi le domaine de l'élevage. Le cocotier n'est pas absent des vallées, mais les quelques plantations existantes n'ont pas grand intérêt économique.

- les "plantations de taruas, taros, manioc, ignames, vanillières, légumes, sont presque toujours situées au fond des vallées, sur les sols d'éboulis les moins pierreux, mais toujours en faible pente ; bananiers, "fehi" se trouvent dans le même site, mais le plus souvent frangeant les petits thalweggs permanents ou semi-permanents.

- les "zones de cueillette" s'insinuent entre les plantations mais se rencontrent aussi un peu plus en aval. Caféiers, arbres à pain, manguiers, agrumes, s'entremêlent, parfois inextricablement avec la végétation naturelle. On débrousse un peu, au moment de la cueillette, pour se ménager des voies d'accès.

- Les zones inutilisées enfin, occupées par la forêt rupestre dans les fonds de vallée, sont très étendues dans la partie aval sur des sols squelettiques cultivés sans doute jadis, mais envahis aujourd'hui par le lantana et le goyavier.

L'espace est donc très inégalement utilisé mais, comme le montrera la carte de la structure foncière, il est intégralement approprié : de la plage au fond de la vallée, des talweggs aux lignes de crête. L'allure du parcellaire est très caractéristique :

- dans la zone côtière, à l'exception des micro-parcelles résidentielles, parfois indivises entre des dizaines de personnes, chaque terre englobe une partie de la plaine littorale et un secteur montagneux beaucoup plus grand mais pratiquement inexploitable.

- dans la vallée du thalweg à la ligne de crête, les parcelles se disposent perpendiculairement aux courbes de niveau ; une ravine, un petit torrent constituent souvent leurs frontières naturelles.

On peut très schématiquement résumer ainsi la structure foncière

et les types de tenure.

1) La plaine côtière est appropriée, pour une faible part, indivisément, par quelques familles locales. A la complexité des anciennes tenures qui jadis voyaient tous les ayant-droits profiter de la récolte, s'est substituée une règle qui tend à réserver à l'exploitant les profits du sol.

La majeure partie de la cocoteraie est exploitée par des métayers qui donnent la moitié de la récolte à quelques propriétaires absentéistes de Tahiti qui ont peu à peu accaparé les terres utiles.

2) Dans la vallée, les types de tenure sont un peu plus complexes.

- faire-valoir direct par quelques propriétaires individuels ou indivis. Les plantations vivrières, ici essentielles, ne couvrant qu'une faible partie du sol ; aucun problème ne se pose donc quant à son occupation par les divers exploitants.

- un certain nombre de terres données en métayage, un métayage au 1/5 qui représentait la part du propriétaire à l'époque où la vanille procurait de gros revenus. Actuellement la tradition s'est maintenue, mais la contribution du métayer en taruas ou taros est assez symbolique.

- le fermage existe, mais seuls les chinois, qui cultivent des légumes de grand rapport, acceptent ce type de contrat qui leur est imposé, dans la majeure partie des cas, par des propriétaires absentéistes.

IV - LA PLACE RELATIVE DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET LE TYPE D'UNITE AGRAIRE RECONNU.

Nous voudrions pour conclure évoquer deux points :

a) Etant donné le caractère précaire de l'agriculture, tel que le revêtent à la fois les structures démographiques, la sous-exploitation du col et le caractère extensif de l'agriculture ou encore la courte durée de certaines tenures, nous avons estimé que l'étude des structures agraires devait naturellement déboucher sur une appréciation exacte de la place de l'agriculture dans l'économie villageoise. Une telle enquête, menée exhaustivement, aurait pris beaucoup de temps et n'aurait pas toujours été concluante. D'une part, elle nécessitait en

effet, d'évaluer avec précision la valeur des produits autoconsommés et le profit tiré de la vente des produits de cueillette ; d'autre part, elle exigeait une parfaite connaissance des revenus que procurent aux Tahitiens les salaires récoltés par huit jours de travail sur un chantier, un mois sur un autre. Nous avons donc préféré nous contenter de tenir compte de deux postes essentiels :

- les revenus dûs au "coprah"
- les revenus fournis par les salaires permanents.

Une telle comparaison est tout à fait instructive, elle prouve que :

a) les Polynésiens ruraux n'atteignent un niveau de vie très supérieur à celui de leurs frères des pays sous-développés que grâce aux revenus extérieurs à l'agriculture.

b) le coprah, dont la production n'a que peu baissé, dans la conjoncture actuelle, risque en cas de crise de rester la seule source de revenus monétaires. Cela ne laisse pas d'être inquiétant car il s'agit là d'un produit qui n'assure pas, et de très loin, l'emploi des gens à temps complet et qui risque, lui aussi, d'être atteint un jour par l'évolution des "cours".

B) - le problème précédent en pose un autre plus général. Pouvons-nous parler de "terroir" à propos d'un espace qui, manifestement, n'assure pas à la population "l'essentiel de sa subsistance". Nous y répondrons dans le contexte polynésien :

- la mobilité de la population, la mobilité socio-professionnelle ne permet guère d'enracinement des hommes, si favorable à la constitution des paysages agraires organisés, portant puissamment l'empreinte des hommes.

- les droits fonciers d'un individu ou d'un groupe familial ne coïncident nullement avec les frontières villageoises. Certains possèdent des terres dispersées sur l'ensemble du territoire.

- l'appropriation de nombreuses terres par des étrangers renforce encore le peu d'unité foncière du village.

Malgré tous ces facteurs de dispersion, le village et ses terres n'en constituent pas moins une unité incontestable :

- l'unité sociologique en est profonde. Les étrangers d'immigration récente se sont amalgamés aux "autochtones" par de nombreuses alliances matrimoniales. Certains d'entre eux ont acquis des terres.

- une bonne partie de la propriété foncière échappé aux villageois, mais

ceux-ci assurent du moins l'essentiel de son exploitation.

Nous avons donc affaire à une population homogène qui assure l'essentiel de la mise en valeur du territoire villageois. Dans le contexte polynésien, si ouvert au monde extérieur, cela nous paraît suffisant pour parler de "terroir". De telles structures ne sont sans doute pas inconnues dans d'autres milieux insulaires extra-polynésiens.

F.R.

(1) - Le fare est l'ancienne maison végétale polynésienne et par extension est actuellement la maison tout court.

(3) - Il existe un rapport de M. PANOFF : "Les structures agraires en Polynésie française", mais cet ouvrage ne traite guère que du problème foncier, et encore le géographe n'y trouve pas son compte.

(2) - L'Institut de Recherches Médicales de la Polynésie Française" recense très régulièrement la population d'une grande partie de la Polynésie afin de mieux repérer les porteurs de filaires.